

LA FIN DU R22...

> Les solutions AXIMA REFRIGERATION



> La réglementation en vigueur

Suite au protocole de Montréal, **le règlement (CE) n°2037/ 2000** relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone prévoit :

«À partir du 1^{er} janvier 2010, l'utilisation d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) vierges est interdite dans la maintenance et l'entretien des équipements de réfrigération et de conditionnement d'air existant à cette date ; l'ensemble des HCFC sont interdits à compter du 1^{er} janvier 2015.»



> PROTEGEONS LA COUCHE D'OZONE...

 **AXIMA Refrigeration**
SUEZ



LES SERVICES AXIMA REFRIGERATION :

Analyse de votre installation

AXIMA REFRIGERATION propose des études pour toutes les installations :

- en froid positif ou en froid négatif
- à détente directe ou par pompe
- petites ou grandes contenant de 5 kg à 80 tonnes de fluide.

Les solutions proposées par AXIMA REFRIGERATION tiennent compte des nécessités suivantes :

- optimisation des consommations énergétiques
- amélioration de la maintenabilité
- sécurisation des installations



Besoin de formation en réglementation ?

Notre filiale « Formation Froid SUEZ » est à votre disposition pour vous proposer des stages sur-mesure.



Attention ! Risque d'arrêt de production, suite à la suppression sur le marché du R22.

Par ailleurs, le non-respect des dispositions légales entraînera des versements d'amendes.

De plus, en cas d'un éventuel sinistre, il est également nécessaire de pouvoir prouver à vos assureurs que vous respectez la législation.

> Activités

Réfrigération en Agroalimentaire, Chimie, Grandes et Moyennes Surfaces, Logistique, Climatisation, Cuisines professionnelles



AXIMA REFRIGERATION FRANCE

6 rue de l'Atome - F-67800 Bischheim - Tél : +33 (0)3 88 19 19 00 - Fax : +33 (0)3 88 19 19 49
info@aximaref.com - <http://www.aximaref.com>

Solutions AXIMA REFRIGERATION

- **Remplacement du fluide**
avec quelques modifications comme le changement des soupapes de sécurité...



- **Remplacement du fluide**
avec changements de certains équipements comme le système de condensation, le groupe de compression...



- **Mise en place d'une nouvelle installation**
en adéquation avec les réglementations, préconisant le confinement de la charge frigorigène ou l'utilisation d'un fluide naturel.

Votre contact :

